

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est la présente donné, par le soussigné, que se tiendra une soirée de consultation par visioconférence aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement no 678, 680, et 682 modifiant le règlement de zonage 603.

1- PROJET DE RÈGLEMENT NO 678 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 603

Lors d'une séance tenue le 15 juin 2021, le conseil a adopté le projet 1 de règlement No 678 dans le but « **d'autoriser l'usage C.1 Habitation multifamiliale isolée, limité à 6 logements, ainsi que le retrait des usages E.1 Services d'entretien et de vente de véhicules et G.1 Établissement où l'on sert de la boisson alcoolisée en zone U-8** ».

2 – PROJET DE RÈGLEMENT NO 680 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 603

Lors d'une séance tenue le 13 juillet 2021, le conseil a adopté le projet de règlement No 680 dans le but de « **de modifier l'article 15.8.1 b) « Implantation des panneaux solaires** », afin de permettre l'implantation des panneaux solaires sur le versant du toit donnant sur la cour avant ou latérale ».

3 – PROJET DE RÈGLEMENT NO 682 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 603

Lors d'une séance tenue le 13 juillet 2021, le conseil a adopté le projet 1 du règlement No 682 dans le but « **de modifier l'article 5.3.2 la « grille des usages, constructions et normes d'implantation par zone** », afin limiter la hauteur des bâtiments à 4 étages et 18 mètres de hauteur dans la zone Um-1. »

La soirée de consultation se tiendra :

Date : lundi 16 août 2021
Visioconférence : via zoom
Heure : 18h30

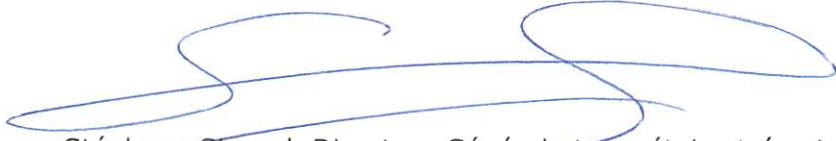
Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera les projets de règlements visés ci-dessus et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne peut également transmettre des commentaires écrits par courriel à dg@petiteriviere.com ou par courrier au 1067 rue Principale Petite-Rivière-Saint-François jusqu'à la levée de l'assemblée de consultation.

À la suite de la consultation, le conseil pourra adopter les règlements.

Les projets de règlements peuvent être consultés via les réseaux sociaux et le site internet de la municipalité et des copies pourront être délivrées par courriel ou par la poste aux contribuables en faisant la demande.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS LE 19 juillet 2021



Stéphane Simard, Directeur Général et secrétaire-trésorier